

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>9</b> Présents : <b>8</b> Votants : <b>9</b>	<b>L'AN DEUX MIL QUATORZE Le MERCREDI 19 MARS à 20 H 30</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : <b>Monsieur Daniel LEBAR, Maire.</b>
Date de convocation : <b>13/3/2014</b>  Date d'affichage : <b>13/3/2014</b>	<b>Étaient présents : MM. LEBAR et DECROIX Mme SUILLEROT M. TOUBOUL Mme DE GAVRE MM. LOMMIS et JOUIN Mme SADO DORNIER</b>  Absent excusé : M. MASSARD pouvoir à M. LEBAR Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
	Secrétaire de séance : M. LOMMIS

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le compte rendu de la séance du 24 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Compte de gestion 2013 de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury qui fait apparaître les résultats suivants, avec l'intégration des résultats du Syndicat Mixte d'Étude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan/Montfort (SMEUA), dissous au cours de l'année 2013 (arrêté préfectoral n° 2013042-0008 du 11 février 2013) :

**- Section de Fonctionnement :**  
*Excédent de clôture* **382 612,48 €**

**- Section d'Investissement**  
*Déficit de clôture* **208 486,45 €**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. le Maire présente le Compte Administratif 2013 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

**- Section de Fonctionnement :**  
*Excédent de clôture* **382 397,92 €**

**- Section d'Investissement**  
*Déficit de clôture* **208 584,99 €**

Il précise qu'il y a lieu d'y intégrer les résultats du Syndicat Mixte d'Étude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan/Montfort (SMEUA), dissous au cours de l'année 2013 (arrêté préfectoral n° 2013042-0008 du 11 février 2013), qui présente des excédents de **214,56 €** en section de Fonctionnement et de **98,54 €** en section d'Investissement

Cette intégration faite, les chiffres du Compte administratif sont alors bien identiques au Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury, soit :

<b>- Section de Fonctionnement :</b>	
<i>Excédent de clôture</i>	<b>382 612,48 €</b>
<b>- Section d'Investissement</b>	
<i>Déficit de clôture</i>	<b>208 486,45 €</b>

M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif 2013.

À son retour, M. le Maire remercie les conseillers pour leur vote.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2013**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2013 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

<b>- Section de Fonctionnement</b>	<i>Excédent de clôture</i>	<b>382 612,48 €</b>
<b>- Section d'Investissement</b>	<i>Déficit de clôture</i>	<b>208 486,45 €</b>

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement.

les restes à réaliser en 2014 se montent à **700,26 €**

M. le Maire propose au Conseil municipal d'affecter **173 425,77 €**  
en section de Fonctionnement à l'article 002

et de procéder à un virement de **208 486,45 + 700,26** soit **209 186,71 €**  
en section d'Investissement au chapitre 1068.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

### **VOTE DU TAUX DES 3 TAXES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

M. le Maire explique que la Commission finances propose de conserver les taux communaux de l'année passée et précise que la part départementale de la Taxe d'Habitation (5,92 %) est directement perçue par la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Puis il passe la parole à M. Lommis qui présente les dépenses de Fonctionnement, en insistant tout particulièrement sur l'augmentation importante des reversements que la commune a à effectuer, ce qui pèse – et pèsera encore plus à l'avenir, il le craint – sur son budget.

M. le Maire précise qu'il a été provisionné une somme un peu plus importante que demandée pour le SIVOS, afin de faire face à une demande de complément de participation aux communes en raison de l'application en septembre des nouveaux rythmes scolaires.

Puis il présente les opérations d'investissement, en précisant qu'*a priori* la réfection du rez-de-chaussée de la mairie – 3<sup>e</sup> opération du Contrat rural et gros poste de dépenses – ne pourra au mieux qu'être débutée en fin d'année. Il s'agit pour cet exercice de provisionner une somme suffisante afin de pouvoir réaliser cette opération l'an prochain.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux suivants :

- <b>Taxe d'Habitation</b>	<b>6,55 % (part communale uniquement)</b>
- <b>Foncier Bâti</b>	<b>9,50 %</b>
- <b>Foncier non Bâti</b>	<b>38,36 % (dont 36,59 % de part communale)</b>

➤ Présenté par M. le Maire, le Budget Primitif 2014 s'équilibre comme suit :

- <b>Dépenses et recettes de Fonctionnement</b>	<b>472 439,07 €</b>
- <b>Dépenses et recettes d'Investissement</b>	<b>481 068,53 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2014.

## QUESTIONS DIVERSES

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :** Le dossier de demande de subvention pour le remplacement de la rampe d'accès à la mairie pour les personnes handicapées, voté lors de la dernière séance du conseil municipal, a été reçu par le Conseil général et déclaré complet par ses services

**Urbanisme :** M. le Maire fait la revue des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme instruits depuis la dernière réunion du Conseil ou en cours d'instruction : Accord pour un permis de construire (M. Stentz, 1 bis route de la Garenne, agrandissement et construction de garage) ; dossier de permis de construire en cours d'instruction (M. Launay et Mme Avenel, 5 ruelle des Prés, maison individuelle)

**Élections :** L'obligation de la présentation d'une pièce d'identité pour pouvoir voter dans les communes de moins de 1 000 habitants a été supprimée.

**Remerciements :** Mme Suillerot – qui ne se représente pas à l'élection de dimanche prochain – remercie M. le Maire pour lui avoir fait confiance pour la gestion du CCAS et du SIVOS, l'équipe municipale pour ces années de travail collectif – et plus particulièrement Mme De Gavre pour son action du village auprès des aînés notamment – et le secrétaire de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 5.